



Syndicat CGT de la CTB

**OSER INTERVENIR
POUR FAIRE RESPECTER NOS DROITS
ET LUTTER
POUR VOTRE INTÉRÊT**

Suite à l'action judiciaire engagée par la Direction, nous tenons à vous rendre compte de la décision du Tribunal d'Instance.

Sur le 1^{er} point : les horaires d'ouverture du bureau de vote

Le syndicat CGT revendiquant une plage plus large permettant de voter dans de bonnes conditions notamment à leur prise de service. Madame le juge n'a pas retenu notre requête.

Pour remédier à l'afflux de votants entre 12h00 et 14 h00, des isolements supplémentaires devront obligatoirement être mis en place.

Sur le 2^{ème} point : le dépouillement

En ce qui concerne cette partie, Madame le juge a donné un avis favorable à notre demande. Comme le prévoit le code électoral, le dépouillement sera effectué en présence des électeurs.

**La CGT a donc, une nouvelle foi, eu raison d'AGIR !!!
S'AGITER = EFFICACITÉ**

La ligne de conduite de la CGT restera la défense des intérêts des salariés. Ce n'est pas à la Direction de dicter les paramètres de l'intervention syndicale de la CGT.

A propos de l'évolution de carrière, les salariés ont pu dernièrement constater à quel point le discours de la Direction n'est pas conforme à la réalité :

avoir laissé entrevoir à des conducteurs qu'ils pourraient un jour prétendre devenir contrôleur, après de longs, bons et loyaux services, est une fois de plus une illusion orchestrée par la Direction.

Les préoccupations sociales des salariés sont au cœur des actions de la CGT.

Contrairement à d'autres, la CGT reste objective et vigilante face à une Direction qui bafoue le **DIALOGUE SOCIAL** et ses valeurs.

**C'est mardi 15 décembre que vous vous exprimez !
Décider de se rassembler c'est aussi voter massivement !**

**VOTEZ POUR VOUS...
VOTEZ CGT !**

jeudi 10 décembre 2009

23 rue Théophile Lamy 18000 BOURGES